

7997 RY 61

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

FOURGON POMPE TONNE LÉGER

TYPE : JN 1 A 12

Marque : RENAULT

Carrosserie : Incendie

Type : JN1 A12

P.T.A.C. : 9 000 kg

Genre : V.A.S.P.

P.T.R.A. : 12 500 kg

Constructeur : CAMIVA - 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

0 - GENERALITES

Châssis-cabine : RENAULT
Type : JN 1 A12
Réceptionné suivant procès-verbal des Mines enregistré sous le numéro AU 2363-80-03 du 2 mai 1983.

1 - CONSTITUTION GENERALE

Inchangé par rapport au véhicule de base

2 - POIDS ET DIMENSIONS

Table with 2 columns: Description and Weight/Length. Includes items like Empattement (2,700 m), Poids à vide (4 920 kg), Porte-à-faux AV (1,220 m), etc.

3 - MOTEUR

Inchangé par rapport au véhicule de base

4 - TRANSMISSION

5 - SUSPENSION

6 - DIRECTION

7 - FREINAGE

8 - CARROSSERIES

CHASSIS-CABINE

Option cabine 4 portes 6/7 places RENAULT

- 8.9. Dispositif de protection latérale : Oui, constitué par les marchepieds d'accès et la carrosserie de l'équipement incendie.
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : Incompatible avec l'utilisation du véhicule à partir d'une prise de mouvement AR.

AMENAGEMENT DU CHASSIS AR CABINE

- 8.1. Carrosserie : Structure tubulaire formant des coffres latéraux fermés par rideaux.
8.2. Matériaux constitutifs : Tube acier, tôle et acier soudés, résine armée, aluminium.
8.11. Citerne eau : Capacité 1700 l avec cloison brise-lames.
8.12. Pompe incendie centrifuge : Située à l'AR et commandée par le moteur du véhicule à partir d'une prise de mouvement avec transmission à cardans.
8.13. Dévidoirs : 1 dévidoir tournant de Premier Secours ; 1 ou 2 dévidoirs mobiles normalisés à l'AR du véhicule.

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base.
9.7. Eclairage plaque d'immatriculation : 1.
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Arrière : Véhicule de base.
9.8.2. Latéraux : 2 X 2.
9.8.3. Avant : Véhicule de base.
9.9. Feux de détresse : Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84.
9.10. Feux de marche AR : Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84.
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. AR :
9.11.2. AV : 2 en option. Véhicule de base avec dérogation pour hauteur du 9-4-84.
9.12. Feux d'encadrement :
9.12.1. AV : Véhicule de base.
9.12.2. AR : 2 feux latéraux.
9.13. Dispositifs de signalisation complémentaire arrière : Sans objet.
9.14. Feux spéciaux :
- feu tournant à éclats sur cabine
- feu tournant à éclats AR
- projecteur orientable sur cabine
- projecteur orientable AR

10 - DIVERS

- 10.1. Identique au véhicule de base et complété par :
10.1.4. Avertisseurs sonores :
10.1.4.1. 1 trompe électrique 2 tons normalisée.
10.2. Marque d'identité : Identique au véhicule de base. Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLÉMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 15 octobre 1985 à la demande de la Société CAMIVA, que le véhicule n° VF6 JN1 A12000 12754 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur les véhicules :

Marque : RENAULT
Type : JN1 A12
Version : 2,7

satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.91, R.93 à R.97 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès-verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule ; ils doivent être accompagnés de la notice descriptive, du procès-verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type JN1 A12.

Chambéry, le 21 octobre 1985
L'Assistant Technique (Mines)
B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 4459
Lyon, le 30 octobre 1985
Pour le Directeur,
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. Délégué,
J.-M. ROFFAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, représentant dûment accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :

Table with 2 columns: Description and Value. Includes items like Genre (V.A.S.P.), Marque (RENAULT), Type (JN1 A12), Numéro d'identification (15409), Carrosserie (Incendie), Puissance administrative (15), etc.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus a fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que ce véhicule sort de nos Usines (magasins) le 20.5.92 pour être livré à D.D.S.I.S. de L'Orme. Fait à SAINT-ALBAN-LEYSSE, le 11.5.92

CAMIVA
S.A. au capital de 12 251 400 F
73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE

NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.64 à R.82 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification de l'équipement du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.

RECEIVED BY THE DIRECTOR
GENERAL INVESTIGATIVE DIVISION
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D. C. 20535

TO : SAC, NEW YORK
FROM : SAC, PHOENIX
SUBJECT: [Illegible]

PHOENIX
[Illegible]

DESCRIPTION DU VÉHICULE JN1A12

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
- 0.2 Marque : RENAULT.
- 0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM ou YASP.
- 0.4 Type : JN1A12. Versions : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 cabine A
38 - 44 - 50 cabine B
27 - 32 - 38 cabine C.

0.5 Puissance administrative : 15 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.

- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 225/75 R 17.5 (2,390) ;
option : 9.5 R 17.5 (2,365) - 7.5 R 20 (2,830)
monte simple AV, 9.5 R 17.5 (2,365)
AR, 305/70R19.5 (2,815)

- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge :	9000	9000	9000		
2.2 Poids total roulant autorisé :					
2.2.1 Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	10000	12500	-		
2.2.2 Avec système de freinage :	néant	néant	18000		
2.4 Charge maximale admissible :					
2.4.1 Sur l'essieu 1 :	3200				
2.4.2 Sur l'essieu 2 :	6400				
2.5 Voie avant :	1,681				
2.6 Voie arrière :	1,690				
2.7 Empattement :					
Version :	27	32	38	44	50
Empattement (cabine courte) : A	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
	A	A	A	A	A

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :

2.8.0 Total :	3095	3210	3280	3350	3410
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2105	2105	2125	2145	2155
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	990	1105	1155	1205	1255
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,930
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :			2,190		

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3930	3930	3930	3930	3930
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,422	1,785	2,208	2,638	3,058
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,577	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,875	2,252	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,682	8,682	9,672
2.12 Largeur hors-tout :			2,500		
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	0,247	0,345	0,448	0,555	0,658
2.13.1 Distance mini :	0,413	0,508	0,595	0,688	0,771
2.13.2 Distance maxi :					
2.14 Distance minimale entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,450	0,450	0,450	0,450	0,450
2.7 Empattement : cabine longue : B	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
	C	C	C	B	B

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :

2.8.0 Total :	3475	3590	3660	3430	3500	3560
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2347	2370	2408	2343	2267	2280
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1128	1220	1252	1187	1233	1280
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :						
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,200	2,570	2,930
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :			2,190			

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480	
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3893	3893	3893	3893	3893	
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :						
2.10.1 Maxi sans ferrures ni accessoires :	0,850	1,270	1,848	1,795	2,255	2,703
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,423	2,069	2,502	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,543	2,189	2,622	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,465	6,659	7,692	7,692	8,682	9,672
2.12 Largeur hors-tout maxi :			2,500			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :	-0,086	-0,134	-0,051	0,173	0,278	0,385
2.13.1 Distance mini :	0,237	0,264	0,275	0,527	0,597	0,673
2.13.2 Distance maxi :						
2.14 Distance minimale entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,450	1,450	1,450	1,000	1,000	1,000

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

- 3.1 Désignation : MIDS 06.02.12 B MIDS 06.02.12 C
- 3.2 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.3 Description générale :
- 3.3.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
- 3.3.2 Cycle : Diesel.
- 3.3.3 Nombre de temps : 4.
- 3.3.4 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 102.
- 3.4.2 Course (mm) : 112.
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 5488.

3.1 Rapport volumétrique de compression :	MIDS 06.02.12 B : 17,5 + 0,5/1	MIDS 06.02.12 C : 17,5 + 0,5/1
3.2 Puissance maximale (kW CEEL) :	117	103
3.3 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2800	2800
3.4 Couple maximal (max CEEL) :	49	40
3.5 Régime de couple maximal (tr/min) :	1700	1700
3.6 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2980	3100
3.7 Carburant utilisé : gazole.		
3.8 Réservoir de carburant : série : 130 litres. Option : 80 litres sur l'essieu droit.		
3.9 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.		
3.10 Type de filtre à air : sec.		
3.11 Allumage : par compression.		
3.12 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.		
3.13 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.		
3.14 Nombre de silencieux d'échappement : 1.		
3.15 Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : MIDS 06.02.12 B : 93 sortie horizontale, 90 sortie verticale. MIDS 06.02.12 C : 94 sortie horizontale, 92 sortie verticale.		
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : MIDS 06.02.12 B : 1950. MIDS 06.02.12 C : 2100.		
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche, droite ou verticale.		
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée et coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.		

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte vitesses : boîte I (S 5,35,2) mécanique 5 rapports+1 M.A.R. boîte II (S 6,30) mécanique 6 rapports+1 M.A.R. boîte III (AT 547) automatique 4 rapports+1 M.A.R. (sauf moteur MIDS/C).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à semi-accouplement de couple (SV auto).
- 4.2.1 Mode de commande : mécanique (M.A.R.) - hydraulique (BY auto).
- 4.3 Type de transmission entre boîtes de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm): 225/75R17.5 (2390).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesse à 1000 tr/min (couple 10/41) :

Combinaison	Rapports de la boîte		Rapport	Démultiplications		Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
	de la boîte	du pont		Totales	(en km/h)	
1	1/2,45	10/41	31,37		4,62	
2	1/2,25	(4,100)	16,52		8,77	
3	1/2,06		9,27		15,03	
4	1/1,42		5,82		24,90	
5	1/1,00		4,10		35,34	
M.A.R.	1/6,86		20,15		5,15	

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplication des boîtes en option :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	M.A.R.
Rapports des boîtes	1/8,97	1/5,22	1/3,10	1/1,96	1/1,55	1/1,00	1/6,05
M.A.R.	1/3,43	1/2,25	1/1,41	1/1,00	X	X	1/5,02

Combinaison de couples :

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte ZF S 5,35,2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte ZF S 6,36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte AT 545 (boîte III)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C ; boîte ZF S 5,35,2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41	10x41	11x41	12x41
225/75 R 17.5	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C ; boîte ZF S 6,36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	COUPLES de PONT			
	9x41	10x41	11x41	12x41
225/75 R 17.5	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X

4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2980 tr/min avec moteur MIDS 06.02.12 B et pneumatiques série 225/75 R 17.5 :

Boîte série	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
	(4,355)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)
	95	105	116	120	131
Boîte optionnelle	95	105	116	120	131

Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 3100 tr/min avec moteur MIDS 06.02.12 C et pneumatiques série 225/75 R 17.5 :

Boîte série	COUPLES de PONT			
	9x41	10x41	11x41	12x41
	(4,355)	(4,100)	(3,727)	(3,416)
	95	108	120	131
Boîte optionnelle	98	108	120	131

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui, seul sur véhicules limités par chaîne cinématique.

7998R461

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option.
5.2 Essieu 2 : essieu rigide, 2 ressorts multilames à compensateur, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : vis sans fin ; en option : assistance servo-hydraulique.
6.2 Diamètre braquage hors-tout (m) : Versions 27 32 38 44 50
Diamètre braquage 11,020 12,980 15,100 17,220 19,360

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission oléopneumatique à deux circuits indépendants ;
7.2 Répartiteur de freinage : oul, le répartiteur (*) de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : action mécanique par l'indépendance des vases à ressort sur essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : par fluide hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oul, air comprimé.
7.6.2 Frein de secours : oul, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs de fluide à niveau visible
2 réservoirs d'air comprimé de 4,44 litres chacun
1 réservoir d'air de 3,8 litres pour porteur-remorqueur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir au tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option : gaz sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oul (pour porteur-remorqueur). Une valve de commande de remorque, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
7.10.1 Commande séparée du freinage de la remorque : en option.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oul, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis ou CHÂSSIS-CABINE.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises : versions A et B : 3 places - version C : 6/7 places.
8.4 Sièges : versions A et B : 1 siège réglable et 1 banquette
version C : avant : 1 siège réglable et 1 banquette - arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 - version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 glaces descendantes sur porte avec versions A et B
4 glaces descendantes sur porte avec version C
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur face latérale G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8

- 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : en option, sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.
9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 Incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 Incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 Indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 Indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 Indépendants (avec barre antie encastrement).
1 groupé au feu rouge gauche (sans barre antie encastrement).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 Incorporés aux feux rouges.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des Indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encastrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : sois.
10 DIVERS
10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oul.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche, 1. Côté droit, 3, dont 1 d'encoche et 1 grand angle en option.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier, derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue arrière arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :
V F 6 J N I A 1 2 0 0 0 0 0 0 0 1
10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
V F 6 J N I A 1 2 0 0 0 0 1 5 1 3 2
Le type est indiqué sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.
11 VISITES TECHNIQUES
11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur porte gauche.
11.2 Pression réglée par le constructeur : 14 bars.
11.3 Pression de disjonction : 15,4 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,1 bars
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 7 bars.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné)
Description Affectation
Orange Circuit frein essieu 1
Bleu Circuit frein essieu 2.
Rouge Circuit remorque.
11.8 Observations : néant.

Table with 2 rows of identification numbers: V F 6 J N I A 1 2 0 0 0 0 0 0 0 1 and V F 6 J N I A 1 2 0 0 0 0 1 5 1 3 2

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF6JNIA1200014872 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type JNIA12, versions 27 - 32 - 38 - 44 - 50 livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.83, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF6JNIA1200014872. Fait à LYON, le 28 Septembre 1990

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE sous le numéro RT 5850 - Fait à LYON, le 28 Septembre 1990 Pour le Directeur, l'Ingénieur en Chef des Instruments de Mesure, J. HUGONET

COMPLÈMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE JNIA12

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF6JNIA1200015132.

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE sous le n° RT 6068 - LYON, le 11 Juillet 1991 Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques, J. M. BERTIN

Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines, J. L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine* (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 2)
1.Genre* : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : JNIA12 Versions* : 27 32 38 44 50 cabine A
38 44 50 cabine B
27 32 38 cabine C
4.Numéro d'identification(1)
6.Source d'énergie : gazole
7.Puissance administrative : 13 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 - 7 ou 6

- 10.Poids total autorisé en charge** : 9,0 9,0 9,0 tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
- Avec remorque munie d'un frein à inertie : 10,0 12,5 - tonnes
- Avec dispositif de freinage : néant néant 16,0 tonnes

- 14.Niveau sonore de référence dB(A)* :
moteur MIDS/B : 93 sortie horizontale - 90 sortie verticale
moteur MIDS/C : 94 sortie horizontale - 92 sortie verticale

- 15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)* : moteur MIDS/B : 1950 - moteur MIDS/C : 2100

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(1) A compléter. Fait à LYON, le :
* Bayer les colonnes inutiles.
** Bayer les colonnes inutiles.

NOTA : le poids à vide du véhicule carrossé doit être supérieur ou égal à 3480 kg pour porteur solo et 3930 kg pour porteur-remorqueur.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

DESCRIPTION DU VEHICULE JN1A12

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
- 0.2 Marque : RENAULT.
- 0.3 Genre : chassis-cabine pour CAM ou VASP.
- 0.4 Type : JN1A12. Versions : 27 - 32 - 38 - 44 - 50 cabine A
38 - 44 - 50 cabine B
27 - 32 - 38 cabine C.
- 0.5 Puissance administrative : 15 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Les essieux sont nucléotés de l'avant vers l'arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 225/75 R 17.5 (2,390) ;
option : 9.5 R 17.5 (2,565) - 7.5 R 20 (2,930)
monte simple : AV, 9.5 R 17.5 (2,565)
AR, 305/70R19.5 (2,615)
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge :	3000	3000	3000		
2.2 Poids total roulant autorisé :					
2.2.1 Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	15000	12500	-		
2.2.2 Avec système de freinage :	néant	néant	16000		
2.4 Charge maximale admissible :					
2.4.1 Sur l'essieu 1 :	3200				
2.4.2 Sur l'essieu 2 :	800				
2.5 Voie avant :	1,681				
2.6 Voie arrière :	1,690				
2.7 Empattement :					
Version :	27	32	38	44	50
2.7 Empattement : cabine courte : A	2,700	3,250	3,450	4,450	5,050
	A	A	A	A	A

CHASSIS-CABINE

2.0 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :

2.0.0 Total :	3095	3210	3280	3350	3410
2.0.1 Sur l'essieu 1 :	2105	2105	2125	2145	2155
2.0.2 Sur l'essieu 2 :	900	1105	1155	1205	1255
2.0.3 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200	2,570	2,950
2.10.2 Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530	2,900	3,260
2.11 Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600	8,570	9,530
2.12 Largeur hors-tout :			2,190		

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSÉS

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
valeurs limites minimales pour véhicule carrossé :

2.8.0 Total (porteur solo) :	3480	3480	3480	3480	3480
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) :	3930	3930	3930	3930	3930
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220		
2.10 Porte-à-faux AR :					
2.10.1 Mixt sans ferrures et accessoires :	1,422	1,783	2,208	2,638	3,056
2.10.2 Mixt sans ferrures et accessoires :	1,577	2,112	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Mixt avec ferrures et accessoires :	1,875	2,232	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,692	8,682	9,672
2.12 Largeur hors-tout maxi :			2,500		
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :					
2.13.1 Distance mini :	0,247	0,345	0,448	0,553	0,658
2.13.2 Distance maxi :	0,413	0,508	0,595	0,680	0,771
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,430	0,450	0,450	0,450	0,450
Version :	27	32	38	44	50
2.7 Empattement : cabine longue : B	2,700	3,250	3,850	4,450	5,050
	B	B	B	B	B
cabine 6/7 places : C	C	C	C	C	C

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	3475	3590	3660	3430	3500	3580
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2347	2370	2408	2243	2267	2280
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1128	1220	1252	1187	1233	1280
2.9 Porte-à-faux AV :			1,220			
2.10 Porte-à-faux AR :						
2.10.1 Mixt sans ferrures et accessoires :	0,850	1,270	1,848	1,795	2,255	2,705
2.10.2 Mixt sans ferrures et accessoires :	1,425	2,069	2,502	2,502	2,892	3,282
2.10.3 Mixt avec ferrures et accessoires :	1,543	2,189	2,622	2,622	3,012	3,402
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,463	6,559	7,692	7,692	8,682	9,672
2.12 Largeur hors-tout maxi :			2,500			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :						
2.13.1 Distance mini :	-0,086	-0,134	-0,051	0,173	0,278	0,383
2.13.2 Distance maxi :	0,237	0,264	0,275	0,527	0,597	0,673
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	1,450	1,450	1,450	1,000	1,000	1,000

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

- 3.1 Désignation : MIDS 06.02.12 B MIDS 06.02.12 C
- 3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.1.2 Description générale :
- 3.1.3 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
- 3.1.4 Cycle : Diesel.
- 3.1.5 Nombre de temps : 4.
- 3.1.6 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
- 3.1.7 Dimensions :
- 3.1.8 Alésage (mm) : 102.
- 3.1.9 Course (mm) : 112.
- 3.1.10 Cylindrée (cm³) : 5488.

3.3 Rapport volumétrique de compression :	MIDS 06.02.12 B : 17,5 ± 0,5/1	MIDS 06.02.12 C : 17,5 ± 0,5/1
3.4 Puissance maximale (kW CEE) :	117	103
3.5 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2600	2600
3.6 Couple maximal (ndm CEE) :	49	40
3.7 Régime de couple maximal (tr/min) :	1700	1700
3.8 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2300	2100
3.9 Carburant utilisé : gazole.		
3.10 Réservoir de carburant : série : 150 litres. Option : 80 litres sur lempress droit.		
3.11 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.		
3.12 Type de filtre à air : sec.		
3.13 Allumage : per compression.		
3.14 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.		
3.15 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.		
3.16 Nombre de silencieux d'échappement : 1.		
3.17 Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : MIDS 06.02.12 B : 93 sortie horizontale, 90 sortie verticale. MIDS 06.02.12 C : 94 sortie horizontale, 92 sortie verticale.		
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : MIDS 06.02.12 B : 1950. MIDS 06.02.12 C : 2100.		
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche, droite ou verticale.		
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée et coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.		

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte vitesses : boîte I (S 5,35) : mécanique 5 rapports+ 1 M.AR
boîte II (S 6,36) : mécanique 6 rapports+ 1 M.AR
boîte III (AT 545) : automatique 4 rapports+ 1 M.AR/au moteur MIDS/C).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec, convertisseur de couple (BV auto).
- 4.2.1 Mode de commande : mécanique (BV auto) - hydraulique (BV auto).
- 4.3 Type de transmission entre boîtes vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/75R17.5 (2390).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (couple 10/41) :

Combinaison	Rapports (1)	Repport	Démultiplications	Vitesses à 1000 tr/min	
	le moté	du pont	totalau	(km km/h)	
1	1/2,45	10/41	51,57	4,62	
2	1/3,40	14/100	16,52	11,77	
3	1/5,26		9,27	24,90	
4	1/11,42		4,10	59,34	
M. AR	1/6,06		28,13	5,15	

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

Démultiplications des boîtes en option :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	M. AR
Rapports des boîtes	1/8,07	1/5,22	1/3,10	1/1,96	1/1,35	1/1,00	1/8,05
M. AR	1/3,45	1/2,25	1/1,41	1/1,00	X	X	1/5,02

Combinaison de couples :

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte ZF 5,35,2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte ZF 5,36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41
	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 B ; boîte AT 545 (boîte III)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41	14x41
	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)	(2,828)
225/75 R 17.5	X	X	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C ; boîte ZF 5,35,2 (boîte I)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	9x41	10x41	11x41	12x41
	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)
225/75 R 17.5	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X

Moteur : MIDS 06.02.12 C ; boîte ZF 5,36 (boîte II)

DESIGNATION des PNEUMATIQUES	9x41	10x41	11x41	12x41
	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)
225/75 R 17.5	X	X	X	X
MS : 305/70 R 19.5	X	X	X	X
7.5 R 20	X	X	X	X
9.5 R 17.5	X	X	X	X

4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2980 tr/min avec moteur MIDS 06.02.12 B et pneumatiques série 225/75 R 17.5 :

	COUPLES de PONT					
	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41	14x41
Boîte série	(4,555)	(4,100)	(3,727)	(3,416)	(3,153)	(2,828)
Boîte optionnelle	95	105	116	126	137	147

Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 3100 tr/min avec moteur MIDS 06.02.12 C et pneumatiques série 225/75 R 17.5 :

	COUPLES de PONT				
	9x41	10x41	11x41	12x41	
Boîte série	90	100	120	131	
Boîte optionnelle	90	100	120	131	

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui, sauf sur véhicules limités par chaîne cinématique.

7998 RY 61

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option,
5.2 Essieu 2 : essieu rigide, 2 ressorts multilames à compensateur, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : vis sans fin ; en option : assistance servo-hydraulique.
6.2 Diamètre braquage hors-tout (m) : Versions 27 32 36 44 50
Diamètre braquage 11,020 12,980 15,100 17,220 19,360

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission oléopneumatique à deux circuits indépendants ;
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur (*) de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : action mécanique par l'indépendance de vases à ressort sur essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : par fluide hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs de fluide à niveau visible
2 réservoirs d'air comprimé de 4,44 litres chacun
1 réservoir d'eau de 3,8 litres pour porteur-remorqueur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir au tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option : gaz sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (pour porteur-remorqueur). Une valve de commande de remorque, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : en option.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis Au ou châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises : versions A et B : 3 places - version C : 6/7 places.
8.4 Sièges : versions A et B : 1 siège réglable et 1 banquette
version C : avant : 1 siège réglable et 1 banquette - arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 - version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 places descendantes sur porte avec versions A et B
4 places descendantes sur porte avec version C
2 places fixes sur le panneau Au de la cabine
1 glace fixe sur face latérale G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro (VF6JN1A1200014872) présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type JN1A12, versions 27 - 32 - 36 - 44 - 50
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.83, R.107 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF6JN1A1200014872.
Fait à LYON, le 28 Septembre 1990

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE sous le numéro RT 5850 - Fait à LYON, le 28 Septembre 1990
Pour le Directeur, l'Ingénieur en Chef des Instruments de Mesure, J. HUGONET

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE JN1A12

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF6JN1A1200015132.
LYON, le 11 Juillet 1991

VU, APPROUVE ET ENREGISTRE sous le n° RT 6068 - LYON, le 11 Juillet 1991
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques, J. M. BERTIN

Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines, J. L. PRAVAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, CAM, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine* (voir nota 1)

- 1.Genre* : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : JN1A12 Versions* : 27 32 36 44 50 cabine A
36 44 50 cabine B
27 32 36 cabine C

- 10.Poids total autorisé en charge** : 9,0 + 9,0 9,0 tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
- Avec remorque munie d'un frein à inertie : 10,0 12,5 - tonnes
- Avec dispositif de freinage : néant néant 16,0 tonnes

4.Numéro d'identification(1) VF6JN1A1200015109

14.Niveau sonore de référence dB(A)* :
moteur MIDS/B : 93 sortie horizontale - 90 sortie verticale
moteur MIDS/C : 94 sortie horizontale - 92 sortie verticale

6.Source d'énergie : gazole
7.Puissance administrative : 13 CV

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)* : moteur MIDS/B : 1950 - moteur MIDS/C : 3100

8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 - 7 ou 6

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Service Départemental Incendie et Secours

Fait à LYON, le : 16 MARS 1992



(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : le poids à vide du véhicule carrossé doit être supérieur ou égal à 3480 kg pour porteur solo et 3930 kg pour porteur-remorqueur.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.